



Comité Directeur

Procès-Verbal n°12

Réunion Plénière du :	Mardi 08 février 2022
Présidence :	M. William PONT
Secrétaire Général :	M. André VITIELLO
Présents :	Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER – MM Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Jérôme LACHEVRE – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Jean-Paul PERON – Alain REVELLO – Jean-Paul RUIZ – André SASSELLI – José VIVERO
Excusé :	M. Bruno GIMENEZ
Assiste(nt) à la séance :	M. Eric BORGHINI (Président de la Ligue Méditerranée) - Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER (CTD PPF) – MM Cyril BOUREAU (Président de la C.D.A) – Mourath NDAW (Membre du Comité de Direction Ligue Méditerranée)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 24 heures)



CORRESPONDANCES

FFF :

- Tableau de synthèse des licences au 14.01.2022. Noté
- Points sur l'organisation du Tournoi International Futsal qui aura lieu les 04, 05 et 06 avril 2022 à TOULON avec les équipes de France et du Brésil. Transmis à la Commission Futsal.
- Procès-Verbal de la réunion du Bureau Exécutif de la LFA du 01.02.2022. Noté.
- Nouvelle version du dossier médical Arbitre pour la saison 2022/2023. Transmis à la C.D.A

Ligue Méditerranée :

- Suite à la crise sanitaire actuelle, les formations organisées par l'IR2F se dérouleront du 31 janvier au 13 février 2022 inclus en visioconférence ou reportées. Noté.

Clubs :

- **RC LA BAIE** : Souhaitant des informations concernant le règlement du Championnat Séniors Féminines à 11 au terme de son déroulement. Transmis à la C. Féminines.

Divers :

- **MINISTERE DE LA JUSTICE** : Souhaitant organiser un tournoi de Futnet pour les jeunes. Transmis à la CTD PPF.
- **CDOS** : Commentaire du CNOSF par rapport aux propositions du Sénat concernant la loi pour la démocratisation du sport.
>> Prolongation du Pass Sport jusqu'au 28 février 2022. Noté
- **TPM** : Mise à disposition du Complexe Sportif Léo Lagrange pour l'organisation de deux tournois les samedis 12 mars (journée H. LAGGIARD) et 02 avril 2022 (Finale départementale Festifoot U13). Transmis au Département Technique et à la CTD PPF.
- **MAIRIE DE BRIGNOLES** : Indisponibilité du centre de Tir à l'Arc du 11 au 13 mars inclus. Transmis à la C.D.A.
- **Docteur Jean RENZULLI** : Adressant sa démission du Comité de Direction du District du Var. Noté.



INFORMATIONS

>> Suite à la nouvelle Assemblée Générale Elective de la Ligue Méditerranée, le Président et les membres du Comité de Direction ont reçu avec un très grand plaisir M. Eric BORGHINI venu présenter son programme.

Eric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée fait l'historique des raisons ayant conduit à l'organisation de nouvelles élections le 26 février prochain.

Un échange s'installe au cours duquel Eric BORGHINI rappelle toutes les réalisations du mandat précédent notamment les réformes sur le plan financier mais également sur le plan sportif. Il insiste aussi sur les actions concernant la formation, la féminisation et l'assistance auprès des clubs de la Ligue.

Ensuite le Président développe le programme pour la période 2020/2024, programme déjà bien entamé et qu'il faudra bien poursuivre :

- Collaboration entre la Ligue, les Districts et les Clubs,
- Structuration des clubs,
- Optimisation de l'attractivité des pratiques compétitives,
- Développement du Foot Loisirs,
- Lutte contre les incivilités et toutes formes de discriminations,
- Responsabilité sociétale de la Ligue,
- Développement du corps arbitral,
- Réalisation d'un centre d'entraînement de référence,
- Renforcement des structures d'excellence sur tout le territoire.

Après quelques échanges riches en enseignements Eric BORGHINI remercie chaleureusement les membres présents et les assure de sa volonté avec son équipe de « continuons ensemble pour le football méditerranéen » de poursuivre avec passion, disponibilité et efficacité son engagement.

>> **Informations du CTD PPF**

- **Développement et Animation des Pratiques**

- Football Educatif
- Foot Loisirs – Nouvelles Pratiques
- Labels et structuration des clubs
- Football Féminin

- **Plan de performance Fédéral (PPF) et formations**

- Detections/Sélections – Espoirs du Foot et Centres de Perfectionnement de Secteurs
- Formations
- Sections Sportives Scolaires (SSS) et Classes à Horaires Aménagés (CHA)

- **Informations** diverses

- Missions Régionales et Nationales du CTD PPF
- Missions Régionales du CTD DAP
- Réunion Ligue Championnats Régionaux U14 et U20

*Prochaine réunion de bureau
le mardi 22 février 2022 à 16h00*

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO